

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE
SÉANCE DU JEUDI 24 JUIN 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 4

Absents : 0

Date de convocation : 18 juin 2021

Date d'affichage : 18 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - MARTIN Jean-Marie - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - GRANGE Christian - RETORNAZ Lénaïck

Étaient représentés : GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André) - RAMBAUD Marie-Pierre (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à MARTIN Jean-Marie)

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 21-06-067

Objet : Budget principal : affectation des résultats 2020

Rapporteur : Natacha Rivas, adjointe au maire.

Par délibération du conseil municipal du 28 janvier 2021, ont été repris de manière anticipée, les résultats du budget principal 2020 dans la mesure où le vote du compte administratif 2020 n'a pas pu être adopté lors du vote du budget principal primitif 2021.

Nous venons de voter le compte administratif du budget principal 2020, une délibération d'affectation des résultats définitive doit intervenir afin de pouvoir exécuter le titre de recettes sur le compte « 1068 ».

Je vous rappelle que les résultats budgétaires de l'exercice 2020 du budget principal sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de 1 130 388.88 €
- un déficit d'investissement de 3 007.14 €

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

- un excédent de fonctionnement de 1 818 984.46 €
- un déficit d'investissement de 1 543 731.89 €.

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le 25/06/2021

ID : 073-217303064-20210624-21_06_067-DE



Je vous propose d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- ✓ 938 220.89 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (solde des restes à réaliser 2020 arrêtés à la somme de + 605 511 €), au compte 1068 ;
- ✓ report de la somme de 880 763.57 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.
- ✓

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 17 juin 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 17 juin 2021,
Où l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'affecter les résultats du budget principal 2020 de la manière suivante :
 - ✓ 938 220.89 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 ;
 - ✓ report de la somme de 880 763.57 € en excédent de la section de fonctionnement au compte 002.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 25/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Valloire, le 25/06/2021

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

